

## Lutte contre le changement climatique: Près de 4 000 compagnies aériennes concernées

### International

Posté par: Touareg

Publiée le : 23/8/2009 1:27:49

L'UE a publié hier une liste de près de 4 000 compagnies aériennes dans le monde qui devront contribuer à la lutte contre le changement climatique à partir de 2012, sous peine d'être fortement pénalisées dans les aéroports des 27 pays européens. Les émissions polluantes de l'aviation représentent actuellement 3% du total des émissions européennes. Faisant fi de l'opposition de la majorité des pays membres de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) et des protestations musclées des compagnies de l'Association internationale du transport aérien (IATA), l'UE s'est dotée unilatéralement en janvier d'une nouvelle loi. À compter du 1er janvier 2012, toutes les compagnies aériennes opérant dans l'UE — européennes ou non — devront plafonner leurs émissions de CO2 à 97% d'un niveau annuel de référence (calculé à partir d'une moyenne des années 2004 à 2006). L'année suivante, le plafond passera à 95%. De plus, les compagnies devront payer 15% de leurs permis de polluer aux pays européens, dans le cadre d'une bourse d'échange, le reste étant gratuit. Un règlement publié hier au Journal officiel de l'Union européenne dresse la liste des compagnies concernées par cette loi qui pourrait leur coûter un milliard d'euros, calculent certains experts. Chaque exploitant se voit assigner un État européen, à qui il va devoir détailler comment il entend calculer ses émissions polluantes. C'est à cet État qu'il versera ultérieurement le montant de ses droits à polluer payants. Le processus a pris du retard en raison de la publication reportée de la liste. Certains pays, comme le Royaume-Uni, ont d'ores et déjà donné un temps supplémentaire aux compagnies pour l'envoi de leurs plans. Surtout la Commission européenne, soumise à une forte pression, a repoussé à l'automne l'annonce cruciale du plafond des émissions de CO2 qui sera imposé au secteur en 2012. Selon un document préliminaire de Bruxelles, le secteur aérien a émis en moyenne annuelle 216 millions de tonnes de CO2 sur la période 2004-2006 dans l'UE, précise l'IATA. Cela reviendrait à plafonner les émissions polluantes à 210 millions de tonnes en 2012. L'Association juge que ces chiffres sont sous-estimés d'environ 10%

[www.liberte-algerie.com](http://www.liberte-algerie.com)